

S'inscrire en 3 étapes...

Etape 1 : Cotisation à la CVEC

La **C**ontribution de **V**ie **E**tudiante et de **C**ampus est une démarche **OBLIGATOIRE** que vous devez effectuer avant votre inscription administrative à la Faculté de Pharmacie. Son montant est de **91 €**.

Vous devez vous connecter sur le site : <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>. Vous pourrez, à l'issue de la démarche, obtenir une attestation d'acquiescement de la CVEC et la présenter au Service de la Scolarité lors de la finalisation de votre inscription.

Pour toutes informations complémentaires :

<http://www.etudiant.gouv.fr/cid130435/vous-acquiescer-de-la-cvec-une-demarche-obligatoire-pour-vous-inscrire-dans-l-enseignement-superieur.html>

Etape 2 : Inscription administrative en ligne

A partir du lundi 8 juillet 2019, et après avoir effectué votre cotisation à la CVEC, vous devez vous connecter sur votre **ENT – Menu Scolarité**.

Saisissez le code CVEC, mettez à jour votre dossier étudiant et payez votre inscription directement en ligne. A la fin de la saisie, vous pouvez si vous le souhaitez prendre un RDV en ligne pour récupérer votre justificatif d'inscription au Service de la Scolarité. Si non, ils vous seront distribués à la Rentrée avec votre nouvelle carte étudiant.

ATTENTION, pour les étudiants boursiers en attente de notification de bourse et pour les étudiants souhaitant s'acquiescer de leur frais d'inscription directement au Service de la Scolarité, merci de cocher « paiement en attente ».

Etape 3 : Inscription à la Scolarité (facultatif)

Pour les étudiants ayant coché « paiement en attente », vous devez vous présenter au Service de la Scolarité de la Faculté de Pharmacie au jour et à l'heure du rendez-vous que vous avez choisi avec :

- L'attestation d'acquiescement de la CVEC,
- Une copie de votre notification de bourse (*aucune copie de sera effectuée au Service de la Scolarité*),
- Un moyen de paiement (chèque ou carte bancaire) (*pas de paiement espèce*)